

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2014

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE59

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général et M. Savary, rapporteur thématique

ARTICLE 5

Dans la première phrase de l'alinéa 15, après le mot : « fournitures »,

substituer au mot : « et »

le mot : « ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle avec l'alinéa 9.